

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 1<sup>ER</sup> Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Saint Germain Les Belles  
les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 21 Février 2022.

○ Présents :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

○ Absents :

- Madame Stéphanie GENESTE était absente excusée,
- Monsieur Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Alain MARTHON.
- Secrétaire de séance : Madame Jacqueline LHOMME-LEOMENT.

---

■ DÉLIBÉRATION N°2022-011 CONCERNANT L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ATELIER-RELAIS DU MARTOULET

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Marc DITLECADET, Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que celui en exercice pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que Monsieur Marc DITLECADET, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Emilie GILLET, Vice-Présidente en charge des finances pour le vote du compte administratif,



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20220301-2022-011-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2022  
Date de réception préfecture : 08/03/2022

**Délibérant** sur le compte administratif 2021 du « BUDGET ATELIER-RELAIS DU MARTOULET » dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Le Comptable Public, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (2020)	Déficit	- 49 235.84 €
Résultat de l'exercice (2021)	Déficit	- 22 979.92 €
Résultat disponible à affecter au BP 2022	Sans objet	- 72 215.76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (2020)	Excédent	+ 32 049.77 €
Résultat de l'exercice (2021)	Excédent	+ 22 001.11 €
Résultat	Excédent	+ 54 050.88 €
Besoin de financement		0.00 €

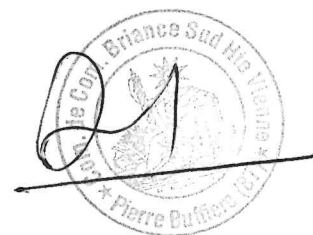
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 1<sup>ER</sup> MARS 2022**

**Le Président : Marc DITLECADET**

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	19
Votants	20
Exprimés	20
Contre	0
Pour	20
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20220301-2022-011-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2022  
Date de réception préfecture : 08/03/2022